

La raison pour laquelle le si francophile Schrobilgen n'a pas voulu insister outre mesure résulte dans le fait qu'en tant que membre de la loge civile co-habitant avec la loge militaire, l'ancienne maison des marchands, il en était arrivé à prendre à cœur le rôle médiateur que la loge luxembourgeoise avait été amenée à jouer dans les relations continuellement tendues entre la population de la capitale et l'exécrable garnison qu'on lui avait imposée.

En 1837, Schrobilgen trouva de nouveau sujet à critique : la suppression de la distribution des prix. Et STIFFR de reprendre le projet existant depuis des années à l'état latent et tendant à créer un nouveau journal « voué plus sérieusement à la défense de la cause du Roi par des faits et par des chiffres, et se tenant en dehors de récriminations personnelles. »<sup>1)</sup> Le projet du « référendaire intime » n'eut pas de suite, faute d'éditeur.

Lorsqu'au cours de l'année 1838 l'imminence de l'acceptation du Traité des XXIV articles par le Roi parut certaine, l'opinion de la population des deux quartiers en fut vivement remuée.

Quant au « Journal », désabusé, il se tenait plutôt coi. Cette attitude fournit au « Diekircher Wochenblatt » (fondé en 1837 par J.-A. SCHROELI) l'occasion d'attaquer violemment l'organe orangiste et de qualifier son rédacteur de « traître et plume vénale ». S'il fallait une réfutation à cette accusation, nous la trouverions dans le seul fait que, cette époque agitée une fois révolue, Vendelin JURION, un des fondateurs et collaborateurs du journal diekirchois, devait devenir un des meilleurs amis de Schrobilgen.

Avant la signature du Traité du 19.4.1839 se place encore l'expédition, à la date du 6 mars, de la courageuse adresse que le Conseil de régence fit parvenir au Roi et à la rédaction de laquelle Schrobilgen semble avoir activement collaboré. De crainte que la réponse du Roi (19 mars) ne fût interprétée comme une fin de non-recevoir, Schrobilgen, dans le « Journal de la Ville » des 6 et 10 avril tenta de maintenir la confiance mutuelle.

Simultanément avec cette adresse, devait en partir une seconde qui portait la signature de notables orangistes aussi bien que de personnalités qui ne s'étaient pas trop compromises pendant la « Révolution ». Lorsque, à un certain moment, il fut question que le Roi serait peu enclin d'agréer la pétition, Schrobilgen fut de nouveau mis en avant pour mettre les points sur les i... évidemment dans la forme qui s'imposait (« Journal » du 17. 4.)<sup>2)</sup>

En dernière instance le « Journal » trouvera encore bon de lancer un suprême appel à la Confédération germanique pour qu'elle défende le Luxembourg par les armes... puis il se résigna.

<sup>1)</sup> Cité d'après A. CALMES, op. cit., t. II, p. 288.

<sup>2)</sup> Même ces articles incontestablement écrits dans l'intérêt du pays, ne peuvent pas faire démodre M. A. CALMES de son idée que Schrobilgen était un « vendu ». Renchérissant dans le 3<sup>e</sup> tome de son « Histoire contemporaine » sur tout ce qu'il avait déjà versé de hargne sur le compte de Schrobilgen, cet auteur semble s'être réellement proposé de le noyer dans l'opprobre. Soit dit entre parenthèses, la tendance générale du livre de M. Calmes provoqua lors de sa parution en 1947 des critiques véhémentes, notamment de la part des descendants des « orangistes » si malmenés.